

Il n'y aura pas de parc éolien entre les villages de Dammartin-sur-Meuse et Avrecourt (Haute-Marne), à une trentaine de kms au sud-ouest de Chaumont. Ainsi en a décidé le préfet du [DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE](#) / T : 03.25.32.88.88 qui a signé un arrêté refusant l'exploitation du parc sur la commune de Rançonnières. Un refus qui met un terme à la gestion d'un dossier jusque là chaotique. Le projet était porté par la société [PARC EOLIEN HM1](#) qui avait pour objet la création de 7 éoliennes implantées sur une ligne d'orientation nord ouest / sud est. La puissance nominale de chaque éolienne devait être de 3 MW, pour une production totale d'énergie d'environ 43.500 MWh par an.
www.haute-marne.gouv.fr